FONDÉ EN 1893

Dimanche 2 Novembre 1919

L'Egalité

DE ROUBAIX-TOURCOING

NUMÉRO 10 CENTIMES

LES VOIX DE LA TOUSSAINT

Jamais la Toussaint n'aura mis plus d'émotion dans nos cœurs à tous qu'en cette année de 1919, première année de paix après cinq ans de tuerie.

Ce n'est pas devant les impassibles monuments aux morts de la guerre qui se dressent dans nos cimetières que l'on sentira la haute leçon de philosophie que nous donnent nos disparus : il faut avoir parcouru, comme je viens de le faire, les immenses champs de bataille, frissonnants sous le vent aigre de l'automne, et avoir cheminé au travers des tombes éparses dans les flaques d'eau et les tranchées.

C'est là que parlent les morts, dans le terrible silence des plaines abandonnées.

A la pensée revient le dernier discours de Jaurès, le 25 juillet 1914, quand il jetait au monde cet appel :

« J'espère encore, malgré tout, qu'en raison même de l'énormité du désastre dont nous sommes menacés, à la dernière minute, les gouvernements se ressaisiront et nous n'aurons pas à frémir d'horreur à la pensée du désastre qu'entraînerait aujourd'hui, pour les hommes, une guerre européenne. »

Et cependant Jaurès est mort, et dans la glaise des Flandres, dans la craie de l'Artois, de la Champagne, dans les terres enfiévrées de l'Orient un million et demi de Français sont couchés, victimes de la folie impérialiste, à côté de cinq millions d'autres morts.

C'est la raison humaine qui semble enfouie dans ces tombeaux de combats, sous la forêt des humbles croix penchées que la bourrasque renverse.

Dans un siècle, les moissons germeront sur les étendues où tant de générations, nées pour l'amour et la joie de vivre, sont retournées au néant ; la fatalité veut que les moissonneurs qui déterreront alors un casque ou un fusil auront peut-être oublié pourquoi on s'est battu et comment des peuples se sont entre-tués parce qu'un nommé Princip avait assassiné un archiduc d'Autriche !

Les morts voudraient pourtant que leur immense sacrifice ne demeurât pas vain. Ils ont donné la victoire à notre pays, mais cela n'est qu'une trêve sans lendemain si les peuples ne sont pas résolus à renoncer à tout jamais à la guerre fratricide et inhumaine.

Vous tous qui pleurez aujourd'hui, enseignez par vos larmes la tristesse ineffaçable des foyers endeuillés, des affections déchirées, des espoirs brisés. Dites aux enfants que la guerre est impie, car elle engendre tous les maux et brise les ressorts du Travail, cette noblesse du monde !

L'effroyable exemple de la lutte européenne et presque universelle ne servira-t-il pas enfin ?

Il y a quatre cents ans que Montaigne écrivait :

« La guerre est la plus grande et la plus pompeuse des actions humaines ; je voudrais savoir si nous y trouvons une preuve de notre supériorité ou, au rebours, un témoignage de notre imbécillité et imperfection ».

C'est par l'éducation que les hommes pourront s'affranchir de ce restant de barbarie ; émancipés, instruits, ils résisteront mieux aux suggestions des ambitieux ; l'avènement des vrais régimes démocratiques en est la condition.

N'oublions pas les morts qui nous donnent cet avertissement. Entourons de respect ceux qu'ils nous ont laissés avant de tomber pour nous, et ne cessons de demander une place honorable et privilégiée dans la Nation pour leurs veuves, pour leurs orphelins, symboles de l'injuste Malheur.

Dans le glas de la Toussaint, des rumeurs désespérées viennent des brumes de l'Yser et de la Somme : guerre à la guerre !

Alex WILL.

La Conférence internationale du Travail

A WASHINGTON

Washington, 31 octobre. — La Conférence internationale du Travail prévue par le traité de paix et de la Ligue des Nations a commencé à siéger le 30 octobre. Les représentants de 31 Etats y assistaient. Un discours de bienvenue a été prononcé au nom des Etats-Unis par le secrétaire du Comité du Travail, qui a montré que la conférence est le premier effort concerté des Nations du Monde pour traiter le problème du travail d'une manière large. Il a dit que la liaison entre les patrons et employés devaient être établies par le progrès lent de l'expérience plutôt que par des méthodes brusques et violentes. En ce qui concerne la base légale de la conférence, il a dit en terminant : Le second rôle, quoi de l'organisation de la conférence est une progression continuelle jusqu'à ce que l'organisation soit complète. L'organisation ne peut être complètement achevée que lorsque la Ligue des Nations aura été constituée. Bien que les derniers détails techniques n'aient pas été établis, la création de la Ligue est maintenant une certitude, nous pouvons par conséquent aller de l'avant avec la ferme assurance qu'elle sera finalement complétée. Un délégué italien a présenté une résolution qui a été adoptée à l'unanimité exprimant la sympathie de la conférence à l'occasion de la maladie de M. Wilson. Il a exprimé le regret de l'absence des délégués américains et a déposé un projet de résolution qui a été adopté à l'unanimité invitant les associations de patrons et d'employés américains à envoyer des délégués.

On peut téléphoner à l'étranger

Les communications téléphoniques antérieurement admises entre le Nord et les Pays-Bas et après : Grande-Bretagne, Belgique, Grand-Duché de Luxembourg, territoire de la Sarre et Suisse, sont de nouveau autorisées.

Ces communications seront provisoirement soumises aux tarifs d'avant-guerre.

LES PARISIENS AURONT UNE LISTE DE POILUS

Paris, 31 octobre. — On annonce la formation, dans le 2e secteur électoral de Paris, d'une liste dont la Ligue des Poilus a pris l'initiative.

Le programme et la liste seront définitivement arrêtés demain.

MATÉRIEL NEUF

Par exécution du Traité de Paix, l'Allemagne fabrique de l'outillage et des machines pour la Reconstitution industrielle du Nord.

En nous appuyant sur des autorités techniques indiscutées et sans même nous en référer au simple bon sens et à la logique stricte, nous avons démontré ici, avec chiffres probants, que la journée de huit heures, loin de diminuer la production industrielle, pourrait l'intensifier si les patrons, rompant avec des errements regrettables, consentaient la dépense d'un matériel moderne.

On nous citait dernièrement le cas d'un grand manufacturier du Cambrésis, dont les métiers à tisser, déjà démodés avant la guerre, ont été en partie enlevés par les Allemands et récupérés. Il est évident qu'après avoir perdu leur assiette et revenus rouillés dans des ateliers délabrés, ces métiers seront encore d'un rendement inférieur et, bien entendu, les détracteurs systématiques de la loi de huit heures profiteront de cette constatation de fait, pour lui jeter de nouveau l'anathème.

M. Loucheur insistait, mercredi, à Lille, sur l'indispensable nécessité de moderniser le matériel industriel, pour permettre à la France de tenir dans le monde la place que lui ont gagnée les Poilus.

L'objection habituelle des employeurs à cette réforme, dont ils ne peuvent raisonnablement méconnaître l'urgence, c'est la difficulté, pour ne pas dire l'impossibilité de la réaliser, par suite du manque actuel de matériel neuf en France et à l'étranger.

Cette thèse, plus ou moins intéressée, pèse par la base et ne résiste pas à l'examen.

Des hommes bien placés pour en connaître nous ont certifié que les Etats-Unis et l'Angleterre sont à même de fournir à nos industriels toutes les machines modernes qui pourraient leur être demandées et à des conditions parfaitement acceptables.

De plus, en ce moment, l'Allemagne est mise en demeure, d'une façon formelle, d'exécuter les clauses du traité de Paix relatives aux réparations équitables.

Ce traité prévoit la faculté pour le gouvernement français d'exiger des vaincus : 1° le remplacement des machines, équipements, tours et tous articles similaires d'un caractère commercial, usés ou détruits par l'ennemi et nécessaires pour la satisfaction des besoins immédiats et urgents de l'industrie sinistrée ; 2° la production et la fabrication en Allemagne des matériaux de reconstruction, machines, appareils de chauffage, meubles et tous articles susceptibles d'être utilisés pour la restauration des régions envahies.

Premiers acomptes

En vertu de ces dispositions bien nettes et catégoriques du traité de Versailles, un Comité international d'organisation de la Commission des réparations, prévue par le texte officiel, vient de se constituer à Paris et, dès maintenant, elles peuvent être utilisées.

Voici quelques extraits de la liste de matériel courant établie par l'Office de Reconstitution Industrielle, qui sera remise, à titre de première demande, au Comité international d'organisation aux fins d'exécution. Le matériel ainsi obtenu sera à la disposition des industriels sinistrés dans les magasins des secteurs de la Reconstitution Industrielle :

5.000 Postes téléphoniques pour bureaux. — 5.500 moteurs électriques de 1 à 20 HP. — 15.000 moteurs à courant alternatif, avec accessoires et tableaux. — 700.000 lampes électriques de 25 à 1.000 bougies. — 1.400 kilomètres de câbles électriques. — 100.000 seaux en fer. — 500 machines à vapeur, genre Lanz. — 4.000 meules en gré. — 7.500 meules à émeri. — 50.000 étaux et collections d'outils de mécaniciens. — 60.000 étaux et collections d'outils d'ajusteurs. — 10.000 perceuses à main. — 15.000 perceuses électriques. — 10.000 machines à coudre. — dix tonnes de limes diverses. — 500 tonnes de marteaux et 100 de scies ordinaires. — 15.000 forges complètes et outillage correspondant. — 500 postes de soudure autogène. — 3.000 collections d'outils pour maréchaux-forgerons, 2.000 pour menuisiers, 5.000 pour charpentiers et charrons. — 42.000 brouettes en fer. — 25.000 wagonnets. — 3.000 palans à chaîne et 6.000 à corde. — 170.000 poulies. — 12.500.000 courroies. — 100.000 mètres de câbles en acier souple et 125.000 mètres en chanvre. — 2.500.000 mètres de transmission complète. — 5.000 machines à écrire. — 10.000 presses à copier. — 5.000 poêles d'ateliers. — 80.000 échelles de 3 à 5 mètres. — 30.000 pelles et 20.000 pioches. — 10.000 installations sanitaires. — 15.000 bascules. — 300 tonnes de marteaux de mineurs, barres à mines et pics. — 250.000 mètres de tuyaux en cuivre rouge pour industrie textile, 500.000 pour distilleries et 250.000 pour chaudronneries.

Voilà un aperçu du matériel neuf que l'Allemagne va être forcée de nous fournir, comme première commande. D'autres suivront.

Seuls les industriels sinistrés peuvent se procurer ces articles en Allemagne ou dans les pays rhénans.

Les commandes sont dispensées de la formalité de l'autorisation préalable. Elles ne peuvent être destinées qu'à la reconstitution des Régions dévastées et seront passées soit par l'Office central de Paris, soit par le Comptoir régional d'achats ou par les sinistrés eux-mêmes. Les envois de commandes devront être accompagnés de certificats dont les exemplaires se trouvent aux bureaux des chefs de secteurs ou de Wiesbaden. Dans cette ville a été organisé un bureau de renseignements pour recevoir et guider les industriels sinistrés, désireux de traiter sur place. Des passe-ports sont délivrés pour Wiesbaden, où seront remises les pièces nécessaires pour le voyage éventuel en Allemagne, suivant l'itinéraire choisi par l'industriel.

Les demandes de matériel doivent être adressées le plus tôt possible et, en tout cas, avant le 1er décembre, à l'Office de Reconstitution industrielle, où toutes les indications nécessaires et les papiers signalétiques seront donnés aux intéressés.

Pour l'instant, les industriels sinistrés ne peuvent envisager aucune traetation directe avec les constructeurs allemands. L'Office de la Reconstitution discutera les prix avec un organisme central constitué par le gouvernement de Berlin et chargé de la répartition des demandes entre les usines allemandes.

D'après les renseignements qui nous ont été fournis ce matin, il ne faut pas compter sur la livraison des commandes avant cinq ou six mois.

Ce délai apparaîtra sans doute bien long à tous ceux qui ont hâte de reconstituer leur industrie et il faut espérer, dans l'intérêt général, qu'on pourra l'abréger.

Ce nous est toutefois une satisfaction de pouvoir annoncer que l'Allemagne est mise dans l'impérieuse obligation de fournir du matériel neuf à nos usines et nos fabriques saccagées par le militarisme prussien et que le courage des travailleurs du Nord saura faire revivre dans une splendeur de solide prospérité.

E. POLVENT.

Les Grèves dans le Nord

Une conférence aura lieu aujourd'hui au Ministère des Régions libérées à Paris, pour unifier les barèmes appliqués dans les Départements récupérés.

Le fait marquant de la grève pour la journée d'hier, a été la réunion, à la Préfecture, entre : 1° les délégués des ministères du Travail et des Régions Libérées; 2° les délégués des ouvriers ; 3° les délégués des entrepreneurs.

Les délégués des ministères n'ayant, paraît-il, pas qualité, pour traiter et régler le conflit, l'entrevue ne pouvait être qu'une conférence préparatoire destinée à faciliter un accord ultérieur.

La conférence fut longue; les discussions ardentes et passionnées. On en trouvera plus loin le compte rendu.

Il fut décidé que les délégués ouvriers se rendraient, samedi, 1er novembre, à Paris, où aurait lieu, au ministère des Régions Libérées, une conférence destinée à unifier les salaires des travaux publics dans les départements récupérés.

A LILLE

LE MEETING DE LA BOURSE DU TRAVAIL

C'était hier la dernière réunion de la semaine.

Aujourd'hui, alors que tous les secrétaires des Syndicats du Nord, réunis en assemblée générale, prendront des mesures graves, dont dépendra peut-être le sort de la grève, les grévistes du bâtiment iront chercher dans le souvenir des pauvres victimes de la guerre, la volonté nécessaire à l'accomplissement des grandes choses dont demain sera fait.

Hier, la réunion fut vibrante d'enthousiasme. Des milliers de travailleurs se pressaient dans la vaste salle de la Bourse du Travail.

SAINT-VENANT, qui, le premier, prit la parole, fut très fréquemment applaudi. Le secrétaire général de l'Union des Syndicats montra combien l'inertie des pouvoirs publics avait été la cause de bien des faits regrettables.

Il cite un vœu tendant à faire exécuter les travaux de déblaiement et de démantellement par des ouvriers étrangers au Nord. Ce vœu, émis par les Etats Généraux, insistait sur l'opportunité de faire diminuer les salaires. Saint-Venant souligne cette provocation. Il annonce que les secrétaires des syndicats vont se réunir samedi, 1er novembre, et qu'au cours de cette réunion, sera étudiée l'organisation des secours et des moyens de résistance à employer pour maintenir la grève.

Il signale la solidarité des ouvriers de France qui tendent leur cœur et leur sympathie vers les ouvriers du bâtiment du Nord, en lutte. Les cheminots du Nord, et c'est à leur honneur, viennent de faire le premier geste de solidarité en envoyant un secours important à la caisse syndicale du bâtiment.

Saint-Venant conclut en disant que tout sera mis en œuvre pour le triomphe définitif de cette grève.

Après lui, LAURIDAN, d'Halluin, prononce un discours bref, mais énergique.

Pendant la guerre, les gas du Nord furent les éléments des meilleurs régiments; ils furent de toutes les fêtes..., pour le droit et la justice ils ont marché.

Après la guerre, on les a fait passer sous l'arc de triomphe; on leur a promis l'âge d'or sur la terre pour capter leur travail et leurs efforts; ils ont encore marché...

Aujourd'hui, ils se rendent compte qu'on les berne; ils sont devenus méfiants par expérience; ils s'aperçoivent qu'insensiblement, de promesses en promesses, on veut les faire rentrer dans leur ancienne servilité....

Alors, ils ne marchent plus...

BONDUES prend le dernier la parole. Très fatigué, l'orateur rappelle à l'assemblée que deux délégués sont arrivés de Paris et que l'après-midi sera consacré à discuter avec eux.

Il ajourne la prochaine réunion à lundi. Toutefois, dit-il, si quelque fait modifiant la situation nous obligeait à vous réunir d'urgence, nous vous le ferons savoir par la presse.

En fin de réunion, un ordre du jour, présenté par Vaillant, décidant la continuation de la grève, a été voté par acclamations.

L'ENTREVUE AVEC LES DELEGUES A LA PREFECTURE

A 2 heures et demie, la réunion des délégués a eu lieu à la préfecture, sous la présidence du préfet du Nord. Assistaient à cette réunion : MM. Gauthier, délégué du ministère du Travail ; Peteter, délégué du ministère des Régions Libérées; les citoyens Bondnes, Rouest, Chauvin, Vanleynseele, délégués des ouvriers; MM. Burms et Demay, de Tourcoing; Bourgeois et Derly, de Roubaix, délégués patronaux; et Inghels, député de Tourcoing.

La réunion fut des plus orageuses, les délégués ouvriers maintirent intégralement leur point de vue.

Un semblant d'accord parut se faire sur l'unification des tarifs pour les régions libérées. Mais les délégués des ministères n'ayant pas de pouvoir pour solutionner cette question, le préfet, sur l'insistance des délégués des Syndicats, a téléphoné à Paris en vue de provoquer la réunion de la Commission interministérielle.

Cette réunion, composée des préfets des régions libérées, des délégués des ministères, des délégués patronaux et ouvriers, se réunira demain à 3 heures à Paris.

Sont désignés pour y prendre part : Inghels, député de Tourcoing; Vanleynseele, délégué départemental des Syndicats du Bâtiment; Rouest et Chauvin, délégués de la Fédération Nationale des Syndicats.

A ROUBAIX

Une importante réunion s'est tenue hier matin, dans la salle de la coopérative « La Paix ».

Rouest, délégué de la Fédération, vint donner aux grévistes les raisons nécessitant la continuation de la grève. Après avoir fait l'historique des dernières grèves motivées dans les départements de la Meuse, des Ardenne, de Meurthe-et-Moselle et du Pas-de-Calais, par les renvois interminables de commissions mixtes en commissions administratives, et terminées par le triomphe des syndicats, grâce à la ténacité ouvrière, il montra que la grève du bâtiment dans le Nord suivait la même procédure et que la satisfaction prochaine serait le couronnement des efforts accomplis et des sacrifices à faire encore.

Rouest exposa ensuite le programme qu'il a proposé à la Fédération pour la lutte économique future et dont le principal point est celui-ci : durant l'hiver, des propagandistes sillonneraient les neuf départements de la région du Nord et de l'Est, de manière à préparer les organisations existantes, et à en créer d'autres. Au printemps prochain, la grève générale dans ces neuf départements serait assurée en cas de refus opposé aux nouvelles revendications.

Divers points de ce programme furent encore expliqués :

Amélioration du matériel et machinisme appliqué au bâtiment, application de la loi de huit heures (loi résultant de vingt ans de lutte), paiement du salaire entier en cas d'accident de travail.

Vivement applaudi par les deux mille grévistes présents, Rouest termina en déclarant que toutes les organisations ouvrières ont les yeux fixés sur les grévistes du bâtiment et que de la victoire de ceux-ci dépendra peut-être la victoire de tous.

A VALENCIENNES

Toujours la même situation à Valenciennes et dans l'arrondissement.

Le chômage est général.

Plusieurs réunions ont été tenues ; la grève y fut votée à l'unanimité.

Aucun incident à signaler.

A DOUAI

IMPORTANTE RÉUNION

du Bureau de la Fédération des Mineurs du Nord, du Pas-de-Calais et d'Anzin

Les représentants des Syndicats du Nord, du Pas-de-Calais et d'Anzin se sont réunis jeudi au siège, café Belle-Vue, à Douai.

Etaient présents : Pour le **Pas-de-Calais**, Louart, Leclercq, Mercier, Dambrine et Havenne. Pour le **Nord**, Goniaux, Quintin, Lanselle, Gahide et Cément. Pour **Anzin**, Pelin, Villette, Moreau Léonce.

Les délégués des trois organisations indiquent les diverses réponses qu'ils ont reçues des Directeurs des Compagnies de mines en ce qui concerne l'interprétation de la sentence arbitrale du 18 juin. Si certaines compagnies admettent l'application de la sentence pour les ouvriers à veine, elles refusent par contre de l'admettre pour les autres catégories du fond et de la surface. Il est fait remarquer que M. Champy de la Compagnie d'Anzin avait proposé lors de l'entrevue du 27 octobre de réunir les représentants patrons et ouvriers du bassin d'Anzin afin d'élaborer un bordereau de salaires pour les catégories autres qu'ouvriers à veine.

Après discussion, il est décidé que l'on s'en tiendra à la première décision prise, et que la Fédération régionale exigera l'application de la sentence du 18 juin pour les ouvriers du fond et de la surface. En conséquence la proposition de M. Champy ne peut être admise.

LES OUVRIERS MINEURS EMPLOYES AUX T. P. U.

En ce qui concerne les ouvriers mineurs employés aux T. P. U. la lettre de M. Colliard, élimine ceux qui travaillent dans les communes où il n'y a pas de puits de mine. On charge le citoyen Goniaux de téléphoner à M. Loucheur qui se trouve dans le Nord, pour lui demander une entrevue. On prierait le ministre d'intervenir pour faire étendre le bénéfice de la sentence du 6 septembre, à tous les ouvriers mineurs occupés dans les travaux de reconstitution.

LA QUESTION DES RETRAITES

Le Comité s'occupa aussi de la question des retraites. Cette question mérite une étude approfondie, car malgré la nouvelle augmentation de 200 francs, la retraite est encore insuffisante. Cette majoration ne peut empêcher le maintien de la demande primitive de 1.500 fr. qui ne sera elle-même un palliatif : le coût de la vie ne cessant d'augmenter.

L'APPLICATION DE LA SENTENCE

La question de l'application intégrale de la sentence revient sur le tapis. Il est constaté que la Compagnie de Lens paie un salaire de 16 fr. par jour et pour 8 heures, tandis que dans les autres Compagnies on ne paie que 14 fr. ou 15 fr. 25.

A ce sujet les délégués de chaque région déclarent qu'un mécontentement général règne dans toutes les Compagnies. Il est à craindre qu'un conflit n'éclate bientôt. Les mineurs sont décidés à exiger l'application de la sentence du 18 juin même dans les mines en exploitation, les mineurs ne sont pas non plus satisfaits et sont prêts à soutenir comme par le passé leurs camarades des régions dévastées.

LE DECALAGE

Le Comité est amené à s'occuper du décalage, il constate après explications des délégués des diverses compagnies que celles-ci abusent dudit décalage et que c'est là pour elles un nouveau moyen de donner des bas salaires. Le Comité a décidé d'en demander la suppression pure et simple et de transformer la moyenne en minimum.

Le Comité tint séance la matinée et l'après-midi jusqu'à 4 heures.

A Dorignies

LA REUNION DELARUE, DUMOULIN ET LANSELLE

Jeudi, 30 octobre, une réunion a eu lieu sous la présidence du camarade Dutilleul Léonard, avec le concours des citoyens Delarue, du Bâtiment ; Dumoulin, des Cheminots, et Lanselle, des Mineurs.

La salle Dufour fut trop petite pour contenir les 400 grévistes qui y étaient entassés. Ce fut dans un silence profond que les trois orateurs démontrèrent le malaise dans lequel se débat la société actuelle.

Delarue mit en parallèle la différence de barème pour les départements du Nord de la France.

Dumoulin fait faire connaissance de notre « préfable » et grandiloquent Préfet, qui est seul responsable du conflit actuel.

Lanselle préconise l'organisation d'un comité de grève, ce qui fait défaut ici. Il exprime sa confiance aux camarades de Dorignies et donne connaissance d'une lettre du Ministre Colliard, qui confirme que dans les communes où il n'y a pas de puits de mines, les mineurs ne peuvent bénéficier des avantages résultant des accords des 6 septembre et 9 octobre. En terminant, il assure les mineurs que s'ils sont écartés de ces accords, la solidarité de leurs frères des mines en exploitation s'exercera.

A la suite de cette réunion, un ordre du jour fut voté, acclamant la grève et flétrissant l'attitude de quelques vieux militants qui ont trahi leurs camarades.

Le comité de grève fut ensuite désigné.

Le secrétaire : **Urbain.**

A Vred

UN ORDRE DU JOUR

Les ouvriers mineurs travaillant aux T. P. U. et les ouvriers du bâtiment, réunis en assemblée générale, sous la présidence du camarade L. Bulté, le 28 octobre, s'en référent aux revendications demandées, tant pour les ouvriers mineurs travaillant aux T. P. U., que pour les ouvriers travaillant au bâtiment; s'engagent à ne reprendre le travail que quand satisfaction complète sera donnée aux ouvriers des deux catégories susdites;

Renouvellent toute leur confiance aux administrateurs du Syndicat qui ont fait preuve, dans ces moment si critiques, d'une énergie et d'une discipline remarquable, malgré tant de critiques lancées indûment, contre certains d'entre eux; approuvent la décision prise à l'assemblée générale de Sin-le-Noble; protestent contre le travail à l'entreprise et contre le travail à la tâche et se séparent aux cris de Vive la grève! Vive le Syndicat! en invitant les camarades qui ne sont pas encore syndiqués à venir dans leur organisation respective.

Pour le Bureau :

BULTE, DUTHOIT, DUBUS, DELROT.

L'Affaire Cadiou

LINGÉNIEUR PIERRE EST ACQUITTÉ

Quimper, 31 octobre. — Après un long et vif réquisitoire du procureur Cazenavette, Me Henri Robert prend la parole et déclare qu'il n'a pas besoin de huit heures d'horloge comme la partie civile et l'accusation pour démontrer l'innocence de son client.

Pendant près d'une heure, il présente la défense de Pierre et termine en demandant au jury un verdict négatif qui sera un verdict de sagesse et de justice.

Interrogé une dernière fois, l'ingénieur Pierre « jure devant Dieu et sur la tête de son fils, qu'il est innocent ».

Le jury, après vingt minutes de délibération, rend un verdict négatif.

L'ingénieur Pierre est acquitté.

Ce verdict est accueilli par de vifs applaudissements.

Pierre embrasse longuement sa femme, qui pleure de joie, et déclare qu'il n'avait jamais douté de la justice.

Les suicides tragiques

UN COUPLE SE FAIT SAUTER A LA MELINITE

Paris, 31 octobre. — Un soldat artificier, Adrien Thumerel, mineur à Bruay et sa maîtresse, Renée Méra, domiciliée à Nogent-lèArtaud, se sont suicidés, hier, à Mézy-Moulins, d'une façon dramatique : ils se sont fait sauter avec dix-sept kilogrammes de mélinite. On ignore de quelle façon exacte ils ont procédé, mais aussitôt après l'explosion, qui s'entendit de très loin, on a retrouvé, dans un rayon de plus de 500 mètres, des lambeaux de chair encore pantelants et de loques sanglantes, que la force de la détonation avait lancés jusque dans les branches des arbres.

Il y a quelques jours, Thumerel avait dérobé quelques quartiers de lard au préjudice de la compagnie des prisonniers de guerre. D'un caractère très exalté, il n'a pu supporter l'idée d'être l'objet d'une punition et il a décidé son amie à le suivre dans la mort. Sur les feuilles d'un carnet, retrouvé intact, les désespérés avaient tracé quelques lignes pour expliquer leur tragique résolution.

Sadoul accepte la candidature

IL VA RENTRER EN FRANCE

Paris, 31 octobre. — « Le Populaire », publie la lettre que Jacques Sadoul a adressé à son ami le colonel Wergwood, député de Newcastle, à la Chambre des Communes, lui disant : « Ecrivez à Longuet et dites-lui que Jacques Sadoul accepte la candidature de député et qu'il retournera en France aussitôt que possible ».

INFORMATIONS ELECTORALES

Les incidents électoraux de Roubaix

LA PROTESTATION DE LA FEDERATION REPUBLICAINE

Voici le texte de la protestation rédigée par les candidats à l'issue de la réunion houleuse de Roubaix, dont nous avons donné hier le compte rendu :

« Les candidats de la Fédération Républicaine du Nord, confiants dans la liberté de parole et se croyant en devoir de donner aux électeurs de Roubaix toutes explications que ceux-ci sont en droit de demander aux candidats des diverses listes, se sont présentés devant le corps électoral de Roubaix. Malgré l'appel de MM. Henri Lefebvre et Lehas, à la libre discussion, une obstruction systématique et violente a empêché les candidats de la liste républicaine d'exposer leur programme.

» La liste de la Fédération Républicaine du Nord proteste devant le Nord tout entier, contre l'abus de force qui lui a supprimé le droit de parole.

» Les candidats de la Fédération Républicaine en appellent à la conscience publique pour faire justice de ces agissements révolutionnaires au scrutin du 16 novembre ».

Loucheur, Daniel Vincent, Lemire, Bréguet, Delesalle, Gobert, Leduc, R. Lefebvre, Mahieu, Maton, Potié.

LES CANDIDATS RÉACTIONNAIRES dans le Nord

La « Dépêche » a publié hier la liste des candidats réactionnaires aux prochaines élections législatives. Cette liste ne comporte que dix-sept candidats pour vingt-trois sièges à pourvoir. Il reste donc six places libres pour opérer le panachage que nous avons dénoncé il y a deux jours. La liste réactionnaire se présente sous l'étiquette : **Liste d'Union Nationale et Républicaine du Département du Nord.**

Voici les noms qui la composent :

1. **Jean PLICHON**, député sortant.
2. **C. GROUSSAU**, député sortant.
3. **Georges VANDAME**, député sortant.
4. **Emile APPLINCOURT**, employé de commerce à Wattrelos.
5. **Marcel CHAPPEY**, publiciste.
6. **Maurice CHIRIS**, brasseur, à Solesmes.
7. **Alexandre ORESPEL**, maire de La Bassée.
8. **Fernand DELIGNE**, membre de la Chambre de Commerce de Cambrai.
9. **Victor DILIGENT**, avocat.
10. **Paul DUFOUR**, ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats, à Dunkerque.
11. **Alix GHESTEM**, maire de Verlinghem.
12. **Octave D'HESPEL**, maire de Fournes.
13. **Henri LANGLAIS**, directeur du journal « La Dépêche ».
14. **Henri LEGRAND**, maître de verreries à Fourmies.
15. **Guillaume DES ROTOURS**, conseiller d'arrondissement de Douai.
16. **Louis SION-ARNOULD**, industriel à Tourcoing.
17. **Alfred THIRIEZ-DELESALLE**, maire de Sequedin.

M. Briand candidat dans la Loire-Inférieure

Nantes, 31 octobre. — A Nantes, les délégués des organisations républicaines se sont réunis cet après-midi en Congrès pour procéder aux choix des candidats de la liste d'union républicaine pour la première circonscription de la Loire-Inférieure. Assistaient à cette réunion : MM. Briand, Guisthau, Sybille, Delaroche-Vernet.

M. Briand, au nom de tous, exposa le programme du Parti.

Le Congrès adopta ensuite par acclamations la candidature de M. Briand, en même temps qu'il renouvelait sa confiance à MM. Guisthau, Sybille, Delaroche-Vernet.

Les accidents électoraux

Quimper, 31 octobre. — L'automobile de M. Bouilloux-Lafont, député sortant de la troisième circonscription de Quimper, en venant de Rennes et à Quimper, voulut éviter une voiture de cultivateur, venant d'un chemin transversal et culbuta dans un fossé. M. Bouilloux-Lafont est contusionné au visage. Son automobile est écrasée.

IMPORTANTE ENTREVUE

des Representants des Syndicats des Mineurs avec M. LOUCHEUR

Les salaires des Mineurs occupés aux T. P. U. et à la reconstitution des Mines.

A la suite d'une décision prise par la Fédération régionale des mineurs d'Anzin, du Nord et Pas-de-Calais tendant à demander une entrevue à M. Loucheur, ministre de la Reconstituton industrielle pour exposer les revendications des ouvriers mineurs occupés aux travaux de première urgence de la Région et dans les mines en reconstitution, le citoyen GONIAUX a réuni les secrétaires des trois syndicats : MAES et LECLERCQ pour le Pas-de-Calais. — QUINTIN pour le Nord ; ROSSY pour Anzin.

Une entrevue a eu lieu dans le train qui amenait M. Loucheur de Douai à Arras hier samedi à 6 heures du soir.

Les délégués ont entretenu M. Loucheur des questions suivantes :

Les ouvriers occupés dans les communes où il n'y a pas de puits de mine : Les délégués demandent que les accords du 6 septembre et 11 octobre 1919 soient étendus à tous les ouvriers mineurs et autres des communes où il n'y a pas de puits de mine. Ils ont réclamé les mêmes avantages, soit 1 fr. 56 de l'heure et 3 fr. 50 d'indemnité de rassemblement, et l'application de l'annexe, qui accorde 0 fr. 60 par enfant — 0 fr. 40 d'allocation militaire et le droit d'effectuer des versements à la caisse autonome.

Les délégués ont fait remarquer que n'ont droit à ces avantages que les ouvriers travaillant dans les communes où il y a des puits de mine. Or, il se trouve que dans certaines communes où il y a des puits de mine, une centaine d'ouvriers seulement y sont occupés, alors que 7 à 800 ouvriers vont travailler dans les communes environnantes et sont ainsi exclus des avantages obtenus par les premiers. Inversement il se trouve des ouvriers qui viennent travailler dans ces communes où il y a des puits de mines, et qui profitent de ces avantages.

Le Ministre de la Reconstitution industrielle a déclaré qu'il saisirait M. Lebrun, ministre des Régions libérées et M. Colliard, ministre du Travail, et qu'il les entretiendrait de cette situation.

Quant à lui, il a déclaré que tous les ouvriers mineurs se déplacant bénéficieront des avantages de l'accord des 6 septembre et 11 octobre 1919.

M. Loucheur a déclaré qu'il se rendait compte que les salaires payés actuellement à cette catégorie d'ouvriers étaient insuffisants, et qu'il se proposait de les faire augmenter, ce qui permettrait de traiter tous les mineurs occupés aux T. P. U. et à la Reconstitution sur le même pied d'égalité.

La Délégation a rappelé que les Compagnies n'appliquaient pas la sentence du 18 juin, en ce qui concerne les ouvriers occupés aux Mines de Courrières, Dourges et Ostricourt, et toutes les Compagnies du Nord.

Le Ministre a déclaré qu'il allait inviter M. Lavaste à se mettre en rapport avec les trois secrétaires des Syndicats, pour examiner les points sur lesquels la sentence ne serait pas appliquée. Pour préciser, la Délégation a rappelé à M. Loucheur qu'il avait été bien entendu que tous les salaires payés le 18 juin devaient être majorés de 3 fr. 75 pour les ouvriers mineurs travaillant dans les mines en reconstitution, ce à quoi le Ministre a répondu : « Nous sommes d'accord ».

La Délégation a fait remarquer qu'en vertu de cette sentence, le salaire payé dans le Pas-de-Calais devait être étendu aux ouvriers du jour et du fond des Mines en reconstitution du Nord et du Pas-de-Calais, et que les directeurs de toutes les Compagnies de Mines en reconstitution n'entendaient pas appliquer ce barème.

Sur le désir de M. Loucheur, la délégation, composée des secrétaires des Syndicats du Pas-de-Calais, du Nord, et d'Anzin se réunira avec **M. Lavaste, mardi 4 novembre, à deux heures, à Douai.**

LES TRAINS DE MINEURS

La Délégation a ensuite entretenu le Ministre de la mauvaise marche des trains ouvriers de la région de Douai vers les mines de Béthune, Bruay et Nœux.

Il y a un trop grand battement entre l'arrivée à la mine et la descente, et entre la remonte et le départ du train.

Les ouvriers, par ces froids rigoureux attendent une heure et plus.

Il y aurait lieu de réduire ce temps d'attente et de mettre des lavabos à la disposition des ouvriers.

M. Loucheur a déclaré qu'il examinerait avec la plus grande attention cette situation.

Après avoir fait l'exposé de l'existence que mènent les ouvriers au milieu des ruines, les délégués ont fait observer au Ministre que si une prime de déplacement leur était accordée, ce serait une juste compensation.

Le Ministre a déclaré qu'en effet ces ouvriers faisaient de gros sacrifices, dont il faudrait tenir compte.

LES MATERIAUX DE RECONSTITUTION

La Délégation a tenu à faire remarquer que les directeurs des Compagnies se plaignaient de ne point recevoir les matériaux pour activer la reconstitution des mines.

M. Loucheur a répondu que la cause de ce retard était parfois due à certains directeurs, qui ne se dérangeaient point pour l'entretenir de cette question.

CONFERENCES ROSSY

A PETITE-FORET. — Dimanche 2 novembre, à 10 heures du matin.

A VICOIGNE. — A 3 heures.

TOUJOURS LES EMBOCHES

LA DENONCIATRICE DE PRISCHES

Prochainement, comparaîtra devant le premier conseil de guerre Maria Hocquet, de Prisches, âgée de 28 ans, inculpée d'intelligences avec l'ennemi et de violation de sépulture. Elle dénonça, entre autres Henry Elie, de Prisches, comme ayant caché un matelas de laine, ce qui valut 15 jours de prison à celui-ci; 2° Gaudin, de Prisches, qui avait tué une vache en fraude. Une perquisition fructueuse fut opérée chez ce dernier, au cours de laquelle on trouva du vin, du blé et de l'avoine; 3° Poreaux, de Prisches, qui avait caché chez lui des peaux de vaches, fut condamné à 300 marks d'amende. Enfin, par ses dénonciations, elle fit condamner Mme Ducarne à 300 marks d'amende. Cette dame avait caché, au cimetière, dans son caveau de famille, des bicyclettes, du linge, du cuivre, des valeurs, etc. Les Allemands fouillèrent de fond en comble, éventrèrent les cercueils et saisirent tous les objets cachés en présence de l'inculpée. L'instruction de cette affaire a été menée par le lieutenant Zwilling.

NOUVELLE INCULPATION A LA CHARGE DE DENEQUE

Au cours de l'instruction de l'affaire Deneque, le dénonciateur de Trulin, qui se poursuit activement, le lieutenant Zwilling a relevé une nouvelle charge contre Deneque. Il est accusé d'avoir fait emprisonner une nommée Cuvelier de Lille, qui lui avait acheté du blé.

L'affaire Deneque ne sera jugée que dans un mois. Plus de 50 témoins seront entendus.

UN GARDE CHAMPETRE « BOCHE »

Le lieutenant Masset du Biest, du 3e conseil de guerre, vient de terminer l'instruction de l'affaire Dejardin Henri, garde-champêtre au Rejet de Beaulieu, près du Cateau.